

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 Mars 2021



L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	34
Membre représenté	1
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Dominique DI PONIO
Date de la convocation des conseillers	24 Mars 2021
Date de l'affichage de la convocation	24 Mars 2021



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABÈRE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Philippe LE CLERRE, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nadia DOUBLEMART, Monsieur Odin LEMAITRE, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur BENYAHIA Rachid, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Emma ABREU (*arrivée à 19h33*), Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIR :**

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT



**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et L. 2312-2

**Vu** le décret n° 2014-1746 du 29/12/2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux communes,

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

**Vu** le règlement intérieur du Conseil Municipal,

**Vu** la délibération du 2 mars 2021 prenant acte du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021,

**Vu** la commission des finances qui s'est tenue le 23 mars 2021,

**Considérant** que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021, tant en recettes qu'en dépenses, sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes 32 506 512.77 €
- Dépenses 32 506 512.77 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes 10 154 872.24 €
- Dépenses 10 154 872.24 €

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au Maire chargée des finances et de la commande publique,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :**

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget principal, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, et commenté dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉ après le vote suivant :**

**35 votants dont 1 pouvoir**

**27 pour dont 1 pouvoir (Groupe majoritaire)**

**8 contre (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Claude Sicre de Fontbrune)**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**



Le Maire  
Frédéric BOUCHE

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20210402-21\_05271-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2021  
Date de réception préfecture : 02/04/2021